

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025/88

OBJET : ZONE D'ÉQUIPEMENTS LA GIRAUDIÈRE – CRÉATION D'UN PARKING – CLASSEMENT DES PARCELLES CADASTRÉES : AP 980 – AP 981 ET AP 983 - DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la salle de conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2025

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Grégory JOUZEAU, Dominique BOURGET, Michèle PERROTTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Jérôme LEPAGE, Hervé DARGAISSE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Victor KHAMCHANH, Isabelle MASTON (sans procuration), Laurence PÉRAL, Emmanuel BRISSET, Matthieu DURAND, Emilie LAURIER

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : Monsieur Jérôme LEPAGE à Joël RUTARD
Monsieur Hervé DARGAISSE à Grégory JOUZEAU
Madame Laëtitia GODET à Blandine CASSAGNE
Madame Axelle DEMICHELIS à Lysiane AUBERT
Monsieur Victor KHAMCHANH à Patrick GERMAIN
Madame Laurence PÉRAL à Dominique BOURGET
Monsieur Emmanuel BRISSET à Annick BARRÉ
Monsieur Matthieu DURAND à Françoise LE LAY
Madame Emilie LAURIER pour Franck JOUANNEAU

Rapporteur : Monsieur le Maire

CONSIDERANT :

Que la commune de CELLETES est propriétaire de parcelles cadastrées (citées en objet – plan joint) **dont le but** est la création d'un parking afin d'accueillir les usagers de la future zone d'équipements.

Que cet ensemble constitue un parking d'une superficie d'environ 907 m².

Dans le cadre du futur aménagement de cette zone et de la viabilisation de ce parking, il convient de classer ces parcelles, et de ce fait, ce futur parking, **dans le domaine public communal**.

Il est rappelé que cet aménagement de voie publique est indispensable au développement de cette zone d'équipements.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20251208-88-2025-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2025



Délibération N°2025/88 – OBJET : ZONE D'ÉQUIPEMENTS LA GIRAUDIÈRE – CRÉATION D'UN PARKING – CLASSEMENT DES PARCELLES CADASTRÉES : AP 980 – AP 981 ET AP 983 - DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (PAGE 2/2)

PROPOSITION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ♦ Le classement des parcelles **AP 980 – AP 981 ET AP 983** - dans le domaine public de la commune,
- ♦ La modification du tableau des voies communales prenant en compte cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité après le vote suivant :

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

- ♦ APPROUVE le classement **dans le domaine public communal** des parcelles citées ci-dessus,
- ♦ DEMANDE la modification du tableau des voies communales en conséquence,
- ♦ DEMANDE à M. le Maire ou son représentant, de faire le nécessaire pour procéder aux opérations nécessaires à cette modification.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 08/12/2025 affiché le 08/12/2025

A Cellettes le 05 décembre 2025

Le Maire,


Joël RUTARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20251208-88-2025-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2025



Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20251208-88-2025-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2025

Publié le : 18/05/2026 18:14 (Europe/Paris)
Par : Maire
https://www.cellestes41.fr/documents_administratifs/62838

